

# INFIRMIERES INFIRMIERS LIBERAUX

## REVEILLONS - NOUS !!!

Notre mode d'exercice libéral nous **isole**, nous nous sentons impuissants face à nos problèmes quotidiens, et nous avons fini par **ACCEPTER L'INACCEPTABLE**.

Comme vous, nous sommes de simples infirmières libérales et, comme vous, nous subissons tous les jours des injustices dont **AUCUN SALARIE FRANÇAIS** ne s'accommoderait.

Nous sommes **méprisés, déconsidérés** par les pouvoirs publics, nos conditions de vie et de travail se détériorent peu à peu, **et nous ne réagissons pas !** Le gouvernement favorise à **notre détriment** la création de structures type SSIAD, HAD ou autres, employant aides-soignants et même **auxiliaires de vie (!)** qui **s'accaparent** peu à peu nos **compétences** et notre **rôle propre** dans la prise en charge des patients à domicile.

**ALLONS NOUS ENCORE LONGTEMPS ACCEPTER CETTE SITUATION QUI FINIRA UN JOUR PAR ABOUTIR A LA MORT DE NOTRE PROFESSION ?**

**ALLONS NOUS ENCORE LONGTEMPS ACCEPTER LA PASSIVITE DE NOS MINISTRES ET ATTENDRE LES BRAS CROISES QUE DES MESURES SOIENT ENFIN PRISES EN NOTRE FAVEUR?**

Le tarif **dérisoire** de notre déplacement est de 2 €, alors que celui d'un kiné est de 4 € et celui d'un médecin de 10 € (...*celui d'un plombier : 50 € !*)

Les prix du carburant, de nos charges, de nos assurances ... ne cessent d'augmenter ; le tarif de nos honoraires, lui, **n'a pas évolué depuis 2002** ( pour ce qui est des indemnités de dimanches et de jours fériés, il n'y a pas eu de revalorisation depuis **23 ans !**) et notre pouvoir d'achat, aujourd'hui gravement amputé, **continuera à l'être au fur et à mesure de l'augmentation du coût de la vie.**

En cas de maladie, le délai de carence pour un salarié est de 3 jours... Il est inexistant pour un fonctionnaire... Le notre est de **trois mois !!!**

Nous cotisons **lourdement** à la Carpimko mais notre argent sert pour partie à compenser les régimes déficitaires (et en particulier celui des notaires...), **nous privant par là même de retraites décentes .**

Connaissez-vous un électricien, un maçon ou un garagiste qui vous ferait une ristourne de 50% sur sa deuxième intervention, et vous ferait gratuitement tout le reste de vos travaux ? **NON ! Nous seuls** devons appliquer ces mesures ahurissantes, et observer l'interdiction de facturer des AMI en même temps que des AIS.

**POUR TOUTES CES RAISONS ET BIEN D'AUTRES ENCORE,  
IL EST TEMPS DE REAGIR !**

**MAIS SEULS, NOUS NE POUVONS RIEN ...**

Les **syndicats** sont là pour nous **défendre, imposer nos choix, et exiger que nos voix soient enfin entendues**. Ils sont dirigés par des **collègues** déterminés, efficaces et bénévoles, soucieux, malgré parfois certaines divergences, d'œuvrer **pour le bien de la profession**. Pour preuve, lors des Etats Généraux de juin 2005, **trois des quatre** syndicats d'infirmiers libéraux (FNI, ONSIL, SNIIL) ont décidé de **s'unir** en intersyndicale afin d'être plus forts dans la gestion de certains dossiers.

Comme vous le savez sans doute, 2007 sera une année **décisive pour nous tous** avec, notamment, la signature de la nouvelle convention. Mais pour **peser** dans les négociations et **exiger que l'ensemble de nos revendications** soient prises en considération, les syndicats **ont PLUS QUE JAMAIS besoin de notre soutien et de nos adhésions**, sans lesquels leur crédibilité sera une fois de plus mise en échec, et nos exigences ignorées (*à ce jour, moins de 5% des IDEL sont syndiqués...*).

Le principe de ce texte est de constituer une chaîne afin de faire savoir à chaque infirmier libéral de France que la profession a décidé de **se mobiliser et de s'unir** pour mettre un **TERME DEFINITIF** à l'**inertie** dont nous faisons preuve depuis **trop longtemps déjà**.

Plus nous serons nombreux à le recevoir et à réaliser la **NECESSITE** et l'**URGENCE** de se syndiquer, et plus l'espoir de voir nos **intérêts défendus** progressera.

**Dès que vous le lirez**, imprimez-le, transférez-le, photocopiez-le ... et faites le parvenir **sans attendre**, par courrier ou par mail, **au plus grand nombre possible de collègues** (1, 10, 25...) afin que cette action prenne rapidement **l'ampleur qu'elle mérite**.

Puis contactez le syndicat de votre choix afin de lui faire parvenir votre adhésion (coût mensuel : environ 13 euros, déductibles des frais).

Nous vous invitons également à nous envoyer votre adresse mail, ainsi que votre lieu d'exercice à : [idel.mobilises@hotmail.fr](mailto:idel.mobilises@hotmail.fr) afin que nous puissions connaître l'impact de cette action et vous joindre efficacement en cas de **mobilisation générale**, prévisible à plus ou moins long terme...

# **NOTRE UNION EST INDISPENSABLE .**

## **AGISSONS.**

### **SYNDIQUONS-NOUS.**

NB : L'intégralité de ce texte a été élaborée à notre **propre initiative** ; il ne doit en aucun cas être considéré comme un objet de promotion émanant de quel que syndicat que ce soit, mais comme un simple appel à l'**union**.

*Laurence (69) et Roselyne (33)  
Infirmières libérales,  
« adhérentes de base » (Onsil).*

**Retrouvez ce texte sur le net en tapant :**  
[idelmobilises.canalblog.com](http://idelmobilises.canalblog.com)